



*Saint Mitre  
les Remparts*

République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Istres  
Ville de Saint Mitre les Remparts

## DECISION DU MAIRE

### n° 2022/045

**Objet : Convention entre AMT Formations et La Commune de Saint Mitre les Remparts – Formation « Utilisation d'un jet haute pression en sécurité ».**

**Monsieur le Maire de la Commune de Saint Mitre les Remparts,**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2020/11 du 21 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal à Monsieur le Maire ;

VU la nécessité de faire participer seize agents des services techniques, à une formation à l'utilisation d'un jet haute pression en sécurité ;

VU la proposition de conventions de la société AMT Formations en date du 8 mars 2022,

### DECIDE

**Article 1 :** De conclure deux conventions relatives à la formation « Utilisation d'un jet haute pression en sécurité » avec AMT Formations réalisable sur deux journées les 25 et 26 avril 2022.

**Article 2 :** Le coût total de ces prestations est de 1 180,00 euros.

**Article 3 :** Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte lors du prochain Conseil municipal.

Fait à Saint Mitre les Remparts, le 9 mars 2022.

Le Maire,  
Vincent GOYET



Acte rendu exécutoire après publication  
en date du

Accusé de réception en préfecture  
013-211300983-20220309-DEC2022-045-CC  
Date de télétransmission : 11/03/2022  
Date de réception préfecture : 11/03/2022